

224C0175  
FR0000054678-FS0088

1<sup>er</sup> février 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EURO RESSOURCES SA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> février 2024, la société par actions simplifiée IAMGOLD France<sup>1</sup> (1830 Route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly, Guyane Française) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2024, le seuil de 95% des droits de vote de la société EURO RESSOURCES SA et détenir 57 016 859 actions EURO RESSOURCES SA représentant 113 075 050 droits de vote, soit 91,24% du capital et 95,05% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EURO RESSOURCES SA dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la société IAMGOLD France<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société de droit canadien IAMGOLD Corporation.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 62 491 281 actions représentant 118 967 319 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 224C0125 du 23 janvier 2024 et D&I 224C0131 du 24 janvier 2024.